


## Bulletin n° 1 FFG - Saison 2018 - 2019



**Numéro de licence de la saison précédente** \_\_\_\_\_  
 Mme/Mlle/M (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_  
 Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_  
 Déclare :  
 • avoir choisi l'option n° \_\_\_\_\_ pour les garanties « Décès » et « Invalidité Permanente » (tableau 3 de la présente notice).  
 cotisation : option 1 : 5 € TTC - option 2 : 8 € TTC  
 • avoir choisi l'option n° \_\_\_\_\_ pour la garantie « Indemnité Journalière » pour un montant de \_\_\_\_\_ € de cotisation.  
 cotisation : voir tableau 4 de la présente notice.  
 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 1 à retourner à la FFG, 7 ter, cour des Petites Écuries 75010 Paris accompagné de votre règlement, par chèque bancaire uniquement, libellé à l'ordre d'Allianz IARD.

## Bulletin n° 2 FFG - Saison 2018 - 2019

### Déclaration du licencié Fédération Française de Gymnastique



 Je soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_  
 licencié de la FFG à (Nom du Club) \_\_\_\_\_  
 agissant pour le compte de l'enfant : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 (pour les licenciés mineurs)  
 Déclare :  
 • avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFG pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD et référencé ;  
 • avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFG (voir bulletin de souscription d'assurances facultatives et complémentaires ci-dessus) ;  
 • avoir choisi en complément de l'option de base (cocher les cases correspondantes) :  
 Individuelle accident option 1  5 € TTC option 2  8 € TTC  le contrat Allianz Garantie Accidents de la Vie (GAV)  
 Indemnité journalière  pour un montant de \_\_\_\_\_ € de cotisation  
 ne retenir aucune option complémentaire   
 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 2 à conserver par le Club.

## Bulletin n° 3 FFG - Saison 2018 - 2019

### De souscription du contrat Garantie des Accidents de la Vie (GAV)


**Souscripteur :**  
 Mme/Mlle/M (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_  
 Déclare choisir le contrat Garantie des Accidents de la Vie :  
 pour une personne seule (réservé au célibataire majeur sans enfant) Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 pour la famille : Nombre d'adultes : \_\_\_\_\_ Adulte 1 : Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_ Adulte 2 : Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Déclare souscrire :  Formule 1 (indemnisation à partir de 25 % d'incapacité permanente)  
 Formule 2 (indemnisation à partir de 5 % d'incapacité permanente)

Tarifs annuels TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*
Formule 1	98,61 €	145,86 €	183,60 €	272,50 €
Formule 2	128,35 €	188,36 €	245,65 €	366,85 €

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature du souscripteur

\* Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, les sports aériens, y compris ULM, parapente et deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports en qualité d'amateur par des sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Bulletin n° 3 à retourner au Cabinet Gomis Garrigues - 17 Boulevard de la Gare 31500 Toulouse.